



ACS/2012/PC.DRAFTING.COMM.II/WP.001/Annexe IV

LE CINQUIÈME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET/OU DE
GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION DES ETATS DES CARAÏBES.

LE PROJET DE DOCUMENT STRATÉGIQUE –
ANNEXE IV

ANALYSE DÉTAILLÉE – TRANSPORT

TABLE DE MATIERES

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 2 |
| 1. EVALUATION DU MANDAT EMANANT DU IV SOMMET: ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD DE L'AEC SUR LE TRANSPORT AERIEN | 3 |
| 1.1. Pertinence | 3 |
| 1.2. Mise en œuvre et résultats | 3 |
| 1.3. Recommandations | 4 |
| 2. DETERMINATION DE GRANDS SUJETS ET DE PROJETS EMBLEMATIQUES POUR L'AEC ET CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR AVEC DES OBJECTIFS ET DES DELIVERABLES À COURT TERME..... | 4 |
| 2.1. TRANSPORT AERIEN: "UNIR LA CARAIBE PAR VOIE AERIENNE" | 4 |
| 2.1.1. Activité: "Bases pour la création d'une alliance de coopération commerciale entre les lignes aériennes des pays de l'AEC" | 4 |
| 2.2. TRANSPORT MARITIME: "UNIR LA CARAIBE PAR VOIE MARITIME" | 6 |
| 2.2.1. Activité: Carte de Routes maritimes de la Grande Caraïbe | 6 |
| 2.2.2. Activité: Stratégie Maritime portuaire de la Grande Caraïbe | 7 |
| 3. RELIER L'AEC AUX PAYS MOYENNANT UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION..... | 7 |
| 3.1. Stratégie de communication | 7 |
| 3.2. Mise à jour des contacts institutionnels | 8 |
| ANNEXES | 9 |
| ANNEXE I: | 9 |
| ANNEXE II: | 10 |

INTRODUCTION

Au cours du IV Sommet, les leaders ont également abordé la situation du transport aérien et maritime dans la Grande Caraïbe, puisqu'il a été reconnu que le transport représente une voie pour le renforcement des liens régionaux, en particulier dans le domaine du commerce et du tourisme. A cet égard, l'AEC a été mise en relief comme instrument pour faire face aux principaux défis à relever en matière de transport aérien et maritime, dans le cadre du Programme de travail de l'Association : Unir la Caraïbe par voie maritime et aérienne.

23 Nous reconnaissons le transport en tant que moyen adéquat pour le renforcement des liens régionaux, en particulier dans les domaines du commerce et du tourisme. A cet égard, l'AEC constitue un instrument approprié pour aborder les principaux défis du transport maritime et aérien dans le cadre du programme : « Unification de la Caraïbe par voie aérienne et maritime ».

23a Nous encourageons les Etats membres et Membres associés qui ne l'ont pas encore fait et qui sont en mesure de le faire, à étudier la possibilité de signer ou de ratifier, le cas échéant, l'Accord de transport aérien entre les Etats membres et Membres associés de l'AEC, afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

Ainsi, la Direction du Transport présente ci-après son projet de proposition de contribution au document stratégique pour le V Sommet de l'AEC.

Ce document comprend 4 parties: dans la première, on cherchera à évaluer la pertinence et la mise en œuvre des mandats du IV Sommet concernant le Transport, pour pouvoir présenter ensuite les recommandations. Dans la deuxième partie seront présentés les grands sujets de la Direction, ainsi qu'un programme de travail avec des résultats livrables au mois de février 2013. Enfin, dans le but de partager et d'échanger des idées, on présentera la stratégie de communication à laquelle travaille actuellement la Direction.

EVALUATION DU MANDAT EMANANT DU IV SOMMET: ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD DE L'AEC SUR LE TRANSPORT AERIEN

1.1. Pertinence

L'établissement à l'échelle régionale d'un transport aérien cohérent, intégré, efficace et sûr, constitue un élément indispensable pour le développement de la Grande Caraïbe, non seulement pour le développement commercial, mais aussi pour favoriser les déplacements des personnes et renforcer ainsi la coopération et l'intégration régionale. Conscients de ces défis, les Etats membres et Membres associés, réunis à Panama au cours du IV Sommet des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement ont signé le 12 février 2004, l'Accord sur le Transport aérien.

Son objectif général est d'établir une politique aérienne commune entre les Etats membres et Membres associés de l'AEC, comme le définit le programme de travail adopté par l'AEC en 1999: « Unir la Caraïbe par voie aérienne et maritime ».

En outre, cet accord contient quatre objectifs spécifiques:

- Etablir le cadre juridique nécessaire pour établir la zone de tourisme durable dans la région de la Caraïbe.
- Permettre aux lignes aériennes d'offrir une série de services aériens variés et de qualité pour le transport de passagers et l'échange de marchandises.
- Renforcer la sécurité opérationnelle et la sécurité de l'aviation civile internationale.

1.2. Mise en œuvre et résultats

L'Accord de Transport aérien a été le résultat d'une longue négociation, qui a commencé depuis la création du Comité spécial sur le Transport en 1997, dont la création a découlé du fait que le transport aérien a été reconnu comme un sujet de coopération de grande importance. Par la suite, l'adoption en 1999 du programme « Unir la Caraïbe par voie aérienne et maritime », a ratifié le besoin de développer une politique aérienne commune. Au mois d'avril 2002, la VI Réunion du Comité spécial sur le Transport a approuvé la négociation du Projet d'Accord sur le Transport. L'Accord a été approuvé en 2003, pendant la IX Réunion ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à la Ville de Panama, pour être ensuite présenté pour signature aux Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement l'année suivante, au cours du IV Sommet.

L'accord, signé en 2004, établit un mécanisme de base de concession de droits de trafic aérien, ainsi qu'un cadre réglementaire uniforme pour régler la fourniture de services de transport aérien entre les Etats de l'AEC.

Après la signature de l'Accord, des négociations de nouveaux accords ont été entamés, compte tenu de la diversité ou du manque de procédures et de normes dans la juridiction interne des pays, et pour permettre l'application de l'Accord. Ainsi, deux Accords complémentaires ont été approuvés le 25 janvier 2008, à la ville de Panama, pendant la XIII Réunion ordinaire du Conseil des Ministres:

- **L'accord No. 6/08 sur les "Directives pour l'octroi d'autorisations d'exploitation aux lignes aériennes pour les routes commerciales régulières et non régulières dans le territoire et entre les Etats membres**

et Membres associés de l'AEC". L'objectif de cet accord est de renforcer le régime présenté dans l'Accord de Transport aérien, via l'adoption des directrices normatives requises pour l'octroi d'autorisations d'exploitation et dans le but d'harmoniser les procédures dans ce domaine.

- **L'Accord No 7/08** sur les "**Directrices sur la compatibilité des indicateurs de qualité du service aérien et aéroportuaires**". Le but de cet accord est d'améliorer et d'harmoniser le système de qualité en matière de transport aérien et des installations aéroportuaires, moyennant l'adoption d'indicateurs de référence définis, et de promouvoir l'utilisation de ces derniers dans les Etats membres et Membres associés.

L'Accord de Transport aérien est entré en vigueur le 19 septembre 2008 (ayant atteint à cette date la quantité minimale requise de ratifications pour son entrée en vigueur, c'est-à-dire, un tiers) ; ce processus de ratification de la part des Etats membres et Membres associés est toujours en cours. Au 31 mars 2012, l'accord avait été ratifié par 12 pays.

1.3. Recommandations

Les avantages de la mise en œuvre de l'Accord sur le transport aérien continueront sans doute d'augmenter avec la pleine ratification de la part des Pays membres et Membres associés. Ainsi, la direction continuera à poursuivre l'objectif de promouvoir sa ratification.

Par ailleurs, il est nécessaire d'évaluer les répercussions et l'utilité de l'Accord. Cette évaluation pourrait être faite moyennant un questionnaire qui serait diffusé parmi les pays qui ont ratifié l'Accord.

2. DETERMINATION DES GRANDS SUJETS ET DES PROJETS EMBLEMATIQUES POUR L'AEC ET CONSTRUCTION D'UN FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC DES OBJECTIFS ET DES LIVRABLES À COURT TERME

2.1. TRANSPORT AERIEN: "UNIR LA CARAIBE PAR VOIE AERIENNE"

Bien que la vieille idée de créer une ligne aérienne régionale ait resurgi de manière presque inéluctable, il s'agit d'une initiative qui semble attirante et qui un jour peut-être sera viable. Mais l'urgence à l'heure actuelle est une solution incorporant les capacités existantes, afin de créer, par le biais d'une politique, un **système** de transport aérien pour la Grande Caraïbe vraiment opérationnel, qui soit plus large que la somme de ses composantes.

2.1.1. Activité: "Bases pour la création d'une alliance de coopération commerciale entre les lignes aériennes des pays de l'AEC"

Ce projet de création d'alliances entre les lignes aériennes de la région a été proposé par le Panama et appuyé par la République bolivarienne du Venezuela au cours de la XIV Réunion du CST, tenue à la ville de Panama, au Panama, les 27 et 28 avril 2006.

L'objectif du projet est de chercher une intégration régionale commerciale entre les lignes aériennes ayant leur siège principal dans le territoire des pays qui font partie de l'Association des Etats de la Caraïbe.

Ainsi, ces bases offrent les éléments d'intégration suivants: codes partagés, accords de miles de programmes de fidélisation, réservation de capacité, coopération en matière de commercialisation, fixation de prix et contrôle d'inventaires, programmes de voyageurs réguliers, etc.

En effet, il existe un consensus au sein de l'AEC sur le besoin de promouvoir des politiques et d'établir un cadre normatif uniforme, facilitant les accords commerciaux de coopération et les alliances entre les lignes aériennes des Pays membres, y compris en particulier, des accords de codes partagés et des accords opérationnels, et permettant l'accroissement de réseaux de routes et de connexions pour contribuer ainsi à unir la Caraïbe par voie aérienne.

- **Mise en œuvre**

La coopération des Etats membres et Membres associés a été demandée, afin de pouvoir préciser l'intérêt des lignes aériennes nationales de leurs pays respectifs, car bien que les "Bases" soient définies sur le plan intergouvernemental, la mise en œuvre reviendra aux lignes aériennes elles-mêmes.

Le travail présenté par la délégation du Panama intitulé "Bases pour la création d'une alliance de coopération commerciale entre les lignes aériennes des pays de l'AEC" a été diffusé parmi les Etats membres et Membres associés de l'AEC, mais sans avoir reçu de réponse des Membres à ce sujet.

Par conséquent, au cours de la XX Réunion du comité spécial, la Colombie a proposé de réviser le document "Bases pour la création d'une alliance de coopération commerciale entre les lignes aériennes des pays de l'AEC" et d'en établir le rapport avec l'"Accord sur le Transport aérien entre les Etats membres et Membres associés", dans le but de formuler des clauses favorisant les alliances entre les lignes aériennes de ces pays.

On cherche dans ce but à déterminer les types d'alliances existantes entre les lignes aériennes des pays membres, afin d'évaluer les points forts et les points faibles de la région.

- **Recommandations:**

Le Chef des Affaires internationales et règlementaires de l'aviation civile de la Colombie, Mme. Claudia Esguerra, présentera pendant la XXI Réunion du CST: la "Proposition de politique à être adoptée par les Pays membres de l'AEC en matière d'alliances entre les transporteurs aériens" et l'Etude sur les possibilités de demande de transport aérien entre les pays membres de l'AEC".

En ce qui concerne le transport aérien, les efforts de l'association doivent continuer à se concentrer à fournir des solutions pouvant satisfaire le besoin impératif d'une politique générale de l'aviation pour la Grande Caraïbe, établissant un cadre juridique et de coopération, offrant davantage d'options de services aériens (réduction de coûts et de prix, plus de routes, plus de transporteurs et de meilleurs services) en assurant en même temps les plus hauts niveaux de sécurité de l'aviation civile internationale.

2.2. TRANSPORT MARITIME: "UNIR LA CARAÏBE PAR VOIE MARITIME"

Etant donné que le transport de la plupart des biens dans la Grande Caraïbe se fait par bateau, c'est dans le secteur maritime que les résultats des politiques destinées à améliorer son efficacité peuvent être obtenus à plus court délai. Les ports de la Caraïbe ne manquent pas de capacité générale, et le nombre d'opérateurs s'avère insuffisant pour satisfaire les besoins actuels. Toutefois, les coûts extrêmement élevés du transport maritime dans la Grande Caraïbe sont liés essentiellement à l'efficacité (ou inefficacité) portuaire. En outre, une grande partie du transport entre de nombreuses îles est effectuée par le secteur informel, dont les services méconnaissent virtuellement les nombreux utilisateurs possibles.

2.2.1. Activité: Carte des Routes maritimes de la Grande Caraïbe

Ce projet est déjà en exécution depuis trois ans, impulsé par le Gouvernement de Cuba, par le biais du Ministère du Transport. Il s'agit d'une activité coordonnée avec la Commission du Transport Maritime de l'Amérique centrale (COCATRAM); la Phase I a été conclue de manière satisfaisante et la Phase II, actuellement en cours, a été lancée en 2011. Ce projet a reçu des apports financiers importants des Gouvernements de la Corée et de la Turquie; toute l'information à ce sujet se trouve sur le site Web de la Direction.

- **Mise en œuvre:**

C'est une activité qui cherche à répondre au besoin d'informations sur les routes et sur la réalité des services maritimes de la région, et elle ouvre une voie à la réflexion et au développement de politiques spécifiques visant à améliorer le transport maritime régional. Son objectif général est la création d'une carte mise à jour des routes maritimes de la Grande Caraïbe afin de permettre aux exportateurs, importateurs, vendeurs ou acheteurs étrangers ou régionaux, de savoir quand, comment, moyennant quels opérateurs et dans quelles conditions transporter leurs marchandises. En outre, ce projet a les objectifs spécifiques suivant: augmenter les échanges maritimes infrarégionaux et favoriser les liens avec l'étranger, définir s'il existe ou non des zones dépourvues de services maritimes et déterminer si les conditions de fret des différentes compagnies respectent les exigences, ainsi que les besoins en matière de développement du transport maritime.

- **Recommandations:**

- L'Association des Etats de la Caraïbe et la Commission de Transport maritime de l'Amérique centrale (COCATRAM), ont préparé de manière conjointe un questionnaire, qui a été envoyé aux Membres le 6 février 2012, dans le but de mettre à jour et de compléter la base de données qui fait partie du programme dynamique du projet "Cartes des Routes maritimes de la Grande Caraïbe". Il est donc recommandé de continuer à développer cette initiative du Comité spécial sur le Transport, afin de collecter et de classer les données sur les routes maritimes de toute la région, ainsi que les fournisseurs de services de transport et d'autres services auxiliaires, en vue de favoriser le mouvement efficace des personnes, du commerce et des marchandises.
- Divulguer les progrès réalisés dans l'exécution du projet: "Carte des Routes maritimes de la Grande Caraïbe", non seulement dans le but de le promouvoir mais aussi d'obtenir le financement nécessaire à son exécution.
- Enfin, il est recommandé d'y inclure les routes de croisières et de cabotage.

2.2.2. Activité: Stratégie Maritime portuaire de la Grande Caraïbe

Il s'agit d'une initiative en préparation, dont Cuba est le chef de file, avec la participation de treize entités fondamentales. Le projet sera présenté à la prochaine réunion du CST, prévue pour le 20 septembre 2012.

Dans le domaine du transport maritime, les efforts de l'Association doivent continuer à être concentrés sur l'amélioration des mécanismes orientés à réduire le manque de connaissance en matière de services de transport maritime disponibles, y compris des aspects tels que les normes et les procédures, les données sur l'infrastructure, les statistiques relatives aux volumes de charge, etc. Il est aussi nécessaire d'encourager la coopération, en vue de réformes normatives et juridiques, ainsi que des pratiques administratives et par ailleurs, il faut promouvoir l'investissement et la coopération pour la modernisation des installations existantes.

3. RENFORCER LES LIENS ENTRE L'AEC ET LES PAYS VIA UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

3.1. Stratégie de communication

La Direction du Transport travaille à présent à une stratégie de communication pour faire connaître au public ses projets et surtout, pour fournir des informations actualisées. A l'heure actuelle, la direction prépare de nouvelles présentations assez synthétiques, sur internet, des projets en cours d'exécution, qui seront disponibles dans les trois langues de l'organisation.

D'autre part, le bulletin d'information "EN ROUTE" est aussi disponible ; il fournit des informations en matière de transport dans la Grande Caraïbe; la première édition a été diffusé le 11 novembre 2011 et la deuxième le 30 juillet 2012.

Compte tenu du fait que le CST joue le rôle d'un grand forum pour les échanges d'expériences, la transmission d'informations et de leçons apprises, l'objectif est de faire ressortir sa fonction, de le réactiver et de l'utiliser comme mécanisme de communication principal.

Enfin, il s'agit aussi d'augmenter la couverture médiatique, afin de mieux faire connaître les activités et les manifestations de l'Association et du Comité spécial sur le Transport.

3.2. Mise à jour des contacts institutionnels

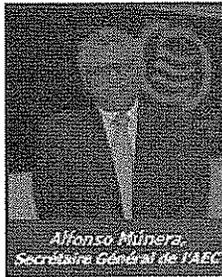
Afin d'obtenir une plus large participation et implication des Membres aux activités et manifestations de l'AEC, et d'explorer les possibilités de financement des projets, la Direction du Transport a commencé un processus de vérification des contacts institutionnels en matière de transport, afin de les maintenir à jour.

ANNEXES

ANNEXE I:

ACCORDS DE COOPERATION SUR LE TRANSPORT

| ENTITE | INSTRUMENT JURIDIQUE | DATE DE SIGNATURE |
|---------------|--|---|
| CSA | Accord de Coopération entre le Secrétariat de l'AEC et la Caribbean Shipping Association (CSA). | 15 novembre 2001. Porto Rico |
| CMI | Accord cadre de Coopération entre le Secrétariat de l'AEC et le Caribbean Maritime Institute (CMI). | 11 juillet 2002. Port d'Espagne |
| OMI | Accord de Coopération entre le Secrétariat de l'AEC et le Secrétariat de la Organisation Maritime Internationale (OMI). | 12 février 2004. |
| COCATRAM | Accord cadre de coopération entre le Secrétariat de l'AEC et la Commission centre-américaine de Transport maritime (COCATRAM). | 14 février 2004. Panama |
| ANAS S.p.A. | Mémorandum d'entente entre l'AEC et l'ANAS, S.p.A. | 22 juin 2005. Venezuela |
| COCATRAM | Lettre d'entente entre l'AEC et la Commission centre-américaine de Transport maritime (COCATRAM). | 20 mars 2007. Nicaragua – Trinité-et-Tobago |
| CLAC | Mémorandum d'entente entre le Secrétariat de l'AEC et la Commission latino-américaine de l'Aviation civile (CLAC). | 24 janvier 2008. Panama |



Alfonso Múnera,
Secrétaire Général de l'AEC

Renforcer le développement du transport dans la Grande Caraïbe

Dans le cadre de l'engagement souscrit par l'AEC de promouvoir la coopération régionale et la coordination entre les États Membres et Membres Associés, c'est un plaisir que de souligner le travail accompli par la Direction du Transport de l'AEC ces dernières années, car nul n'ignore le rôle clé que joue le transport en tant qu'axe du développement et moyen de renforcement des liaisons régionales, en particulier dans les domaines du tourisme et du commerce, que notre Organisation juge prioritaires.

En accord avec la réalité que nous vivons et compte tenu du fait que le transport constitue un défi pour la région, le Secrétariat, désireux de mettre son mandat en pratique selon les lignes directrices établies par la Présidence qui tendent à la réalisation d'activités ponctuelles dont tous les États

membres tireront profit, soutient donc l'initiative de maintenir un portefeuille de 3 ou 4 projets viables tant du point de vue du financement que de la réalisation qui déboucheront sur des résultats à moyen terme.

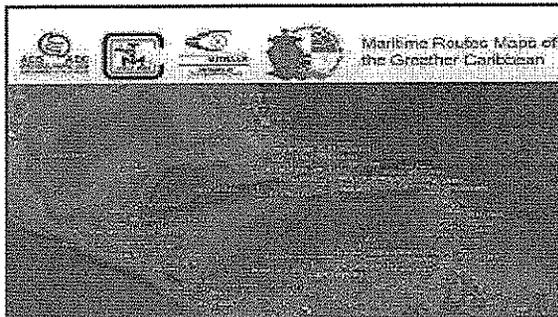
Je vous invite donc à y participer activement en présentant des idées et des propositions et à maintenir un contact permanent avec la Direction du Transport pour toute consultation ou apport pertinent. A cet égard, j'ai aussi l'honneur de vous inviter à la prochaine Réunion du Comité Spécial sur le Transport qui se tiendra à Port d'Espagne les 20 et 21 septembre de cette année, et qui, nous l'espérons, bénéficiera d'une participation massive.



Équipe de la Direction du transport. De gauche à droite: Alfonso Múnera, Alfonso Múnera, Alfonso Múnera, Alfonso Múnera, Alfonso Múnera et Alfonso Múnera.

L'application Web se trouve déjà sur la page de l'AEC

L'idée originale de ce projet a émergé en 1999 au cours de la III Réunion du Comité Spécial sur le Transport — CST, de l'Association des États de la Caraïbe — AEC, suite à la proposition de l'ingénieur Pedro Suárez Reyes, Directeur au sein de la Direction des Relations internationales du Ministère du transport de Cuba, représentant la délégation cubaine, et actuel Président du Comité Spécial sur le transport. Cela a été l'une des actions prioritaires promues lors de la Réunion du Conseil des Ministres de l'AEC pour "Unir la Caraïbe par voies aérienne et maritime". Elle a été développée grâce à l'octroi de fonds accordés successivement par la République de Corée (35.000,00 \$US en 2007)



pour l'exécution de la première phase du projet et le Gouvernement de la République de Turquie (35.000,00 \$US en 2010 et 20.000,00 \$ US en 2012) pour la réalisation de sa deuxième phase. Cette application recouvre 167 services, répartis entre 55

compagnies maritimes exploitant 557 navires dans 37 pays et 71 ports de la Grande Caraïbe, avec une capacité de 1.275.179 TEU dont 138.087 sont des conteneurs réfrigérés.

[Découvrez le projet](#)

